

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Août

La politique de demain

De quoi demain sera-t-il fait ?

Telle est la question que l'on entend poser de toutes parts.

Elle est à ce point à l'ordre du jour que les vacances elles-mêmes, bien qu'elles ne fassent que commencer, n'ont pas réussi à suspendre cette préoccupation légitime d'ailleurs.

Les discours-programmes se succèdent sur les divers points du territoire; de nouveaux groupes sont en formation, en un mot, de toutes parts, on semble se préparer en vue des luttes et des discussions prochaines.

Le trait dominant de ces manifestations diverses, c'est la conviction à peu près unanime et qui peut devenir féconde, que l'heure est venue de ne plus piétiner sur place et de faire quelque chose.

Mais quoi ?

Les uns tout naturellement recommandent la politique d'action, les autres la politique de réaction plus ou moins déguisée sous les mots de tolérance, de liberté, de justice.

A peine est-il besoin de rappeler que personne ne veut plus avoir été monarchiste ou boulangiste. On dirait que le comte de Paris est allé rejoindre le comte de Chambord, qui a conservé dans les cieux plus de fidèles que son cousin sur la terre, et l'on jurerait aussi que le général Boulanger a vécu dans des temps antérieurs au déluge universel.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus de réaction ? Ce serait une illusion tout à fait dangereuse, mais la réaction a pris une autre forme; cette forme même qui a désormais une allure constitutionnelle ou à peu près, prouve à tous la force et la puissance d'un régime qui a pour lui l'avenir, à la seule condition qu'il saura s'en montrer digne pour les services qu'il a le devoir de rendre au pays.

Le pays ! Comme toujours, chacun prétend l'avoir avec soi et pour soi, et invoque volontiers son grand nom à l'appui de ses idées, de ses préférences et de ses passions.

Et, cependant, lorsqu'on étudie les incidents, les discours, les programmes, les votes qui ont caractérisé la dernière période législative, est-il aussi malaisé qu'on pourrait le croire de dégager l'idée dominante et maîtresse de la politique qui devrait être celle du gouvernement ? Au fond, la France, et ses ennemis les plus clairvoyants, comme M. de Bismarck, n'ont pas été sans le remarquer, est moins divisée qu'elle n'en a l'air, et elle accepte beaucoup plus facilement que ne le font d'autres nations — l'Allemagne par exemple — des réformes, des lois, des sacrifices même que l'opinion réclame, que la situation nécessite ou que le patriotisme commande.

Au cours de ces dernières années, nous en avons eu, sans parler de l'institution même de la République, des preuves frappantes : la législation scolaire, ce grand fait dont les conséquences s'accroissent d'année en année; les lois militaires qui ont créé en France l'obligation et l'universalité du service de 20 à 45 ans; l'unanimité enfin qui se manifeste partout dès qu'il s'agit d'une idée ou d'un fait ayant un lien intime avec la vie et la grandeur de la nation.

Qui ne se souvient de l'entrain patriotique que tous les Français, sans distinction de parti et d'opinion, mirent naguère à concourir par une éclatante manifestation à l'affermissement de l'alliance franco-russe ?

Ce sont là des faits qui ont une importance considérable; ils montrent combien est forte et puissante, malgré tout, l'unité de la France.

Eh bien ! au point de vue de notre politique intérieure, sans nourrir à aucun degré l'irréalisable utopie de l'harmonie universelle, croit-on qu'il ne serait pas possible de trouver un terrain sur lequel se constituerait enfin une majorité républicaine

solide et forte, pour le vote des réformes que le pays a si unanimement réclamées lors des dernières élections ?

Ces réformes sont urgentes, si le gouvernement le voulait bien, loin de désunir la majorité, il pourrait au contraire la réunir et cimenter son alliance en un faisceau solide.

Mais il faudrait que le gouvernement prit dans le Parlement la direction de ce mouvement d'opinion qui est réel et ne fait que s'accroître.

Il faudrait qu'il mit dans son programme de l'air, de la lumière, de la vie; il ne faudrait surtout pas que ce programme fût vide, stérile, insignifiant.

La France a montré qu'elle en avait assez des entrepreneurs de scandales.

Donnez-lui enfin ce qu'elle veut : des réformes sages et pratiques qui se traduiront par des économies budgétaires, une administration meilleure et des progrès sociaux.

Mais n'oubliez pas surtout que la République doit être la République, c'est-à-dire un gouvernement impersonnel ayant pour bases le respect de la loi et de la liberté; ne mettez pas, d'une manière plus ou moins honteuse ou dissimulée, votre main dans celle de la réaction; n'affectez pas de confondre avec des criminels ou des fauteurs de désordre des hommes qui, sur certains points peuvent ne pas penser identiquement comme vous, mais dont toute la vie a été celle de bons, loyaux et sincères républicains.

D'aucuns penseront peut-être que cette politique est bien simple, qu'elle est trop simple; c'est là pourtant celle que réclame le pays; toute autre conduirait à un échec, à une déroute.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

M. Dupuy

L'officieuse agence Havas continue à nous tenir avec grand soin au courant de la santé de M.

vous gêner. Voulez-vous, d'...

— Serait-ce la jeteuse que nous avons rencontrée au Simplon et que j'ai vue ici plusieurs fois ? demande M. de Maloy.

— Précisément.

— Alors, je joins mes instances aux vôtres, elle est charmante !

Yvonne fut presque reconnaissante de ces paroles; elle eût éprouvé des sentiments bien différents si elle eût pu voir ce qui se passait dans l'âme de Maloy. Depuis son arrivée à Saxon-les-Bains, celui-ci avait souvent aperçu Cécile. La ressemblance qu'il avait cru lui trouver avec une personne qu'il aurait autrefois connue, l'avait de plus frappé, intrigué.

Il était impatient de connaître cette énigme vivante.

Lorsqu'on n'a pas la conscience tranquille, on est aisément tourmenté.

Il éprouva donc une sorte de satisfaction à penser qu'il ne laisserait pas ce problème derrière lui, qu'il aurait cette jeune fille en son pouvoir.

Dans tous les cas, il se ferait auprès d'Yvonne un mérite de sa condescendance au désir qu'elle exprimait et saurait en profiter pour hâter son consentement au mariage qu'il ambitionnait.

Comme la douairière de Kéralain était habituée à déférer aux moindres désirs de son cousin, il fut bientôt décidé que Cécile serait invitée.

Le soir même elle écrivit à son père, pour lui annoncer cette bonne nouvelle. Puis, elle appela Beppo.

semblait retrouver ceux d'un être autrefois aimé. Après avoir réfléchi et essayé de combattre cet entraînement, elle se reconnut vaincue et résolut d'engager la jeune fille à l'accompagner à Kéralain; pour cela il fallait, malgré sa répugnance à parler de Cécile et de M. Martini, se décider à faire part de ses projets à son père. Il fallait surtout obtenir la permission de la douairière. Yvonne s'y résigna, mais elle voulut avant tout s'assurer du consentement de Beppo, le frère supposé de sa jeune amie. Quelque chose lui disait que la promesse de Cécile lui était assurée. Elle se rendit donc chez cette dernière.

— Votre frère, lui dit-elle, vous permettrait-il de venir passer chez moi quelques semaines ?

A cette proposition si anxieusement attendue, Cécile ne put s'empêcher de tressaillir.

— Beppo sera trop heureux de me confier à vous, répondit-elle aussitôt.

— Eh bien ! nous partons dans trois jours, vous nous accompagnerez.

— Que vous êtes bonne, madame ! Et Cécile porta à ses lèvres la main que Mme de Kéralain lui tendait.

Elles étaient toutes les deux si émuës qu'elles ne pouvaient parler.

Mme de Kéralain se rendit immédiatement chez la douairière, à laquelle, en ce moment, M. de Maloy faisait la lecture.

— Ma tante, dit-elle, j'ai une grâce à vous demander. J'ai rencontré ici, dans mes promenades, une jeune fille qui m'a donné quelques leçons d'aquarelle; voulez-vous me permettre de l'emmener en Bretagne; elle vous soignera et m'aidera à

Dupuy. Voici le télégramme qu'elle nous communique :

Vernet-les-Bains, 19 août.

M. Dupuy, président du conseil, a passé une nuit bien meilleure que les précédentes. Le mieux paraît définitivement s'accroître. Le docteur a autorisé le malade à se lever quelques heures dans la journée. Toutefois, il ne pourra se livrer à aucune occupation intellectuelle avant quatre ou cinq jours. M. Dupuy restera à Vernet-les-Bains au moins jusqu'à la fin de la semaine.

Arrestations anarchistes

Lyon, 19 août.

La sûreté a arrêté, hier, deux individus appartenant au parti anarchiste, sous l'inculpation d'affiliation à une association de malfaiteurs. Ils se nomment Georges Cazenave, âgé de 20 ans, et Patisier, tous deux ouvriers typographes. Patisier était à Lyon depuis quelques semaines; il écrivit au commencement du mois à Cazenave, son ami, alors dans les Basses-Alpes, de venir le rejoindre. Cazenave prit le train pour Lyon et son départ fut de suite signalé par le préfet des Basses-Alpes à son collègue du Rhône.

Le complot anarchiste

Le Figaro publie une longue dépêche de son collaborateur M. Chincolle, qui s'est rendu à Cette pour faire une enquête au sujet du complot anarchiste qui aurait été tramé contre M. Dupuy.

M. Henrique Gaspar, consul d'Espagne à Cette, a déclaré à notre confrère qu'il avait simplement reçu de son gouvernement avis de redoubler de surveillance, pour empêcher qu'aucun complot anarchiste espagnol ne pénétre dans la contrée pendant le séjour de M. Dupuy. Il n'a pas eu connaissance d'un complot. Au commissariat de police, on déclare n'avoir arrêté personne et n'avoir eu connaissance d'aucun individu suspect.

La loi contre les anarchistes

A méditer ce récit publié par le Gaulois :

« — Nous nous étions rendu compte, dès le début, de ce qui allait arriver, nous a déclaré un de ceux qui, parmi les personnages les plus haut placés, boulevard du Palais, ont lutté avec le plus d'énergie contre les anarchistes.

» Nous nous en rendions si bien compte, que la plupart des arrêtés et des perquisitionnés du commencement de l'année furent relâchés au bout de quelques jours. Une partie de la presse protesta même alors contre ces mises en liberté. Mais nous n'étions pas armés et nous ne pouvions pas punir directement la propagande.

» Ce fut alors que la Chambre élargit les dispositions de la loi de 1893.

— Beppo, dit-elle, je vais partir; toi, tu resteras ici jusqu'après mon départ, puis tu rejoindras mon père.

— Mon maître m'a ordonné de vous suivre partout, mademoiselle, je ne saurais lui désobéir.

— Mais je n'ai pas besoin de toi. En France, je ne saurais courir aucun danger.

— Ceci ne m'est pas prouvé, mademoiselle, il y a ce M. de Maloy dont je n'aime guère la figure.

— Ni moi non plus ! Mais cela ne signifie rien; mon père ne peut demeurer seul plus longtemps.

— Il m'a ordonné de rester auprès de mademoiselle, je resterai.

— Même si je te le défends ?...

— J'ai déjà répondu.

— Tu m'avais habituée à plus de soumission, Beppo.

— J'obéis à mon maître.

Quand Cécile vit qu'elle ne pouvait vaincre cette obstination, elle cessa ses instances et, après tout, éprouva un sentiment de sécurité à la pensée que son fidèle serviteur veillerait sur sa destinée.

XIII

La vie que menait M. de Kéralain dans sa solitude d'Arona était horrible. Seul tout le jour, attendant la lettre que sa fille ne manquait jamais de lui écrire, partagé entre la crainte et l'espérance, il sentait parfois sa raison l'abandonner. Bientôt il lui fut impossible d'endurer plus longtemps le supplice de cette existence. (A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 13

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XII

Aussi, quand vint le soir, les deux femmes respirèrent-elles ensemble le chemin de l'hôtel.

Yvonne se fit indiquer l'appartement de Cécile et lui promit de venir la voir le lendemain. Elle tint sa promesse, resta longtemps et revint les jours suivants; elle n'engagea pas Mlle Martini à lui rendre ses visites. Un sentiment indéfinissable qu'elle ne pouvait s'expliquer, avait empêché Mme de Kéralain de parler à son père et à sa tante — encore moins à M. de Maloy — de la rencontre qu'elle avait faite. On eût dit qu'elle voulait conserver pour elle seule le secret de l'affection, chaque jour plus vive, qu'elle éprouvait pour la jeune fille.

Cependant le moment du départ approchait et Yvonne ressentait une profonde tristesse à la pensée de se séparer de Cécile. Elle ne comprenait rien à ce qui se passait en son cœur, mais elle sentait combien elle serait malheureuse si jamais elle laissait derrière elle cette enfant qui lui rappelait la sienne, et dans les traits de laquelle il lui

» Rien ne justifie mieux le vote de la nouvelle loi que le dernier verdict du jury.
 » Les lois existantes ne sont donc pas suffisantes pour atteindre les menées anarchistes ?
 » On ne nous reprochera plus d'avoir couvert avec indulgence pendant si longtemps ces doctrines.
 » On a fait la loi nouvelle parce que la loi de 1893 ne punissait pas suffisamment les faits reprochés aux accusés.
 » Qu'ils commettent demain des délits analogues à ceux qui leur ont été reprochés, et qui n'ont pu être punis, la loi n'ayant pas d'effet rétroactif, et, j'en suis convaincu, l'efficacité de la répression sera complète.
 » Nous redoublerons donc d'énergie et de vigilance au lieu de nous décourager. »

La guerre entre la Chine et le Japon

Le Times reçoit de Shanghai la dépêche suivante :
 Une petite troupe chinoise a été mise en déroute à Asan. Le reste de la colonne est passé au nord, afin de se joindre aux troupes septentrionales.
 Une escarmouche a eu lieu à Cinj-Ranj.
 On croit qu'une grande bataille sera bientôt livrée.

Un Incident de frontière

Un incident de frontière encore inexpiqué, vient de se produire à proximité du territoire italien, non loin de Saorge.

M. Delalande, garde général des forêts, habitant Menton, faisait une tournée d'inspection dans les forêts françaises qui se trouvent en ces parages, lorsqu'il fut arrêté sans aucun motif par un douanier italien trop zélé.

Le haut fonctionnaire protesta et déclina vainement ses nom et qualités. Conduit d'abord à Vintimille, il y fut enfermé à la caserne de gendarmerie.

De là, le garde général, qu'on avait pris soin de fouiller, le contraignant à se dévêtir complètement comme le dernier des malfaiteurs, fut mené sous bonne escorte à San-Remo, où il fut interné dans une cellule de la forteresse.

Enfin le 16 août, c'est-à-dire après deux jours de détention, un commissaire spécial ayant apporté au commandant de la forteresse un pli du gouvernement italien ordonnant son élargissement, M. Delalande put recouvrer la liberté.

Don Carlos en France

Le Gaulois dit qu'il est exact que don Carlos ait demandé l'autorisation de venir passer huit jours à Paris avec sa femme ; mais M. Casimir Périer ne pouvant prendre sur lui de répondre favorablement, il a été décidé que la demande de don Carlos serait examinée au conseil des ministres du 30 de ce mois.

Sac au dos

On annonce, sous réserves, à la vérité, que M. Mirman, député de la Marne, ancien professeur dans un lycée, vient d'être inscrit sur la liste de recrutement, et sera appelé à remplir ses obligations militaires à partir du 1^{er} novembre prochain.

Nul n'a oublié les discussions, dans la Chambre et dans la presse, auxquelles a donné lieu la situation spéciale de M. Mirman, par suite de la rupture de son engagement décennal et de l'obligation de service militaire qui en résultait.

Amené à s'expliquer sur cette question devant la Chambre, le 16 décembre dernier, le général Mercier a finalement déclaré que M. Mirman devrait faire son service militaire à partir du 1^{er} novembre 1894.

M. Mirman, a dit le ministre de la guerre, aura, s'il opte pour le mandat de député et s'il rompt l'engagement décennal qu'il avait contracté, trois ans de service à accomplir, et la première année de ce service commencera au 1^{er} novembre 1894.

L'affaire Barrême

Le Gaulois publie la note suivante que nous reproduisons, bien entendu, sous toutes réserves :
 L'assassin du préfet de l'Eure est mort depuis longtemps.

Nous n'en avons pas fini avec l'affaire Barrême. On a passé en revue, ces jours-ci, toutes les pistes suivies ; nous avons toujours dit qu'il s'agissait d'un drame intime. Une haute personnalité du département de l'Eure nous a donné, hier, à ce propos, les curieux renseignements suivants :

» Mais tout le monde, dans l'Eure, a connu l'assassin, nous a déclaré notre interlocuteur, puisqu'il habitait Evreux et que c'était un magistrat. Il n'y a plus d'inconvénient à dire cela aujourd'hui. L'assassin est mort depuis longtemps.

» En frappant M. Barrême, ce magistrat venait sa sœur séduite, vingt ans auparavant, et que M. Barrême avait refusé d'épouser pour contracter un mariage riche et bien qu'un fils naturel fût né de ces relations. Voilà, du moins, la version qui court dans les milieux bien informés.

Il résulte de notre conversation qu'un sénateur accusa, à l'époque, formellement, un juge du tribunal d'Evreux d'avoir assassiné le préfet de l'Eure, mais M. Sarrien, alors ministre, ne fit pas poursuivre l'enquête afin d'éviter un double scandale.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 20 août

Le conseil général du Lot s'est réuni aujourd'hui, à 4 heures 1/2, sous la présidence de M. le docteur Marcenac, doyen d'âge. Le plus jeune membre, M. Grimal, remplissait les fonctions de secrétaire.

Ont été élus : président, M. de Verninac, par 14 voix sur 23 votants ; vice-présidents, M. Talou, 19 voix, et M. Vival, 15 voix ; secrétaires, MM. Cangardel, 20 voix, et Delport, 15 voix.

M. de Verninac a remercié le conseil du nouveau témoignage de confiance qu'il vient de lui accorder. Il a appelé l'attention du conseil sur la situation précaire du budget départemental et sur la nécessité d'apporter la plus stricte économie dans les dépenses.

Plusieurs vœux ont ensuite été déposés par MM. Rey, Cocula et autres conseillers.

La fin de cette séance a été consacrée à une discussion sur l'application de la nouvelle loi sur le service de l'assistance médicale.

A la suite de cette discussion, à laquelle ont pris part le préfet, MM. Rey, Vival, Calmeilles et Béral, le conseil a décidé que la question était renvoyée à l'examen de la commission des finances, qui se réunira demain mardi, à dix heures du matin.

La séance a été levée à 6 heures.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 18 août

Le conseil procède d'abord à la nomination des commissions des finances et des travaux publics. Ont été élus :

Finances. — MM. Mazières, Bousquet, Cayla, Périès, Delport, Relhié.

Travaux publics. — MM. Rouffi, Parazines, Daynard, Delfour, Combelles, Besse, Couture.

Le conseil approuve les dépenses imprévues ordonnancées par le maire depuis le 25 mai dernier, s'élevant à 495 fr. 08.

Le conseil vote un centime et demi pour le traitement des gardes champêtres et renouvelle le vote des quinze centimes extraordinaires.

MM. Bousquet et Delpech sont délégués à l'effet de procéder à la revision des listes consulaires.

Le directeur des postes fait connaître qu'il n'est pas possible d'accueillir la demande des habitants de Saint-Cyric et de Ramonet tendant à être rattachés à Arcambal.

Est renvoyé à la commission des finances le projet de réabonnement des droits d'entrée sur la vendange.

Le conseil accorde une somme de 400 fr. à M. Mayac, artiste peintre, pour lui aider à suivre pendant un an les cours du Louvre.

Une demande de secours présentée par Mme Morcq, veuve d'un employé d'octroi, est renvoyée à la commission des finances.

Un avis favorable est donné à la demande du sieur Caminade, soldat, ayant pour objet de rentrer dans ses foyers comme soutien de famille.

Est renvoyée à la commission des écoles, la lettre de M. l'inspecteur d'académie, tendant à la modification des bourses communales d'internat et d'externat au collège de jeunes filles.

Une demande du sieur Molinier, relative à une réduction de pension en faveur de sa fille, est renvoyée à la commission des écoles.

Est également renvoyée à la commission des écoles, une demande d'augmentation de traitement de l'institutrice stagiaire au collège de jeunes filles.

Une demande d'une borne-fontaine, formulée par les habitants de la rue Saint-Priest, est renvoyée à la commission des travaux publics, ainsi qu'une pétition de la demoiselle Adèle Tulet, qui sollicite un secours de la ville pour lui aider à consolider sa maison, qui menace ruine.

Téléphone

La municipalité est chargée de prendre et de fournir à l'égard du prompt établissement d'un téléphone à Cahors, tous les renseignements nécessaires.

Le conseil est avisé par l'inspection académique qu'il n'est pas possible, quant à présent, de donner suite au projet de création d'une école publique à Saint-Cyric.

Plusieurs demandes de souscriptions tendant à l'érection du monument à la mémoire de Sadi-Carnot, sont renvoyées à la commission des finances.

Est aussi renvoyée à la commission des finances une demande de renouvellement de bail à ferme d'un magasin occupé par Mme Gousset.

Le conseil maintient les taxes qu'il a proposées touchant la revision du tarif d'octroi, nonobstant les observations présentées par M. le directeur des contributions indirectes.

Agrandissement de l'hospice

Le conseil vote 20,000 fr., payables par annuités de 4,000 fr., pour l'agrandissement de l'hospice,

Rapports :

Le conseil adopte les conclusions du rapport de M. Bousquet, proposant le rejet de la demande d'indemnité présentée par M. Pautard.

Sur le rapport de M. Delport, le conseil rejette la demande d'indemnité présentée par M. Lavergne, fermier des droits de place.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil accorde un secours annuel de 300 fr. à Mme Pilat, veuve de l'ancien préposé en chef de l'octroi, ainsi qu'une autre somme annuelle de 300 fr. à Mme Lurguie, veuve de l'ancien concierge de la mairie.

D'après le rapport de M. Rouffi, le sieur Clucel, qui demandait à édifier une construction nouvelle sur sa propriété, est informé qu'il peut faire toute construction, sous la réserve de ne pas aller à l'encontre d'un plan d'alignement qu'il sait approuvé.

Eclairage électrique

Au nom de la commission de l'éclairage électrique, M. Daynard donne lecture du rapport suivant :

Dans votre séance du 29 janvier dernier, vous avez approuvé un projet du Cahier des charges de l'éclairage électrique, et vous avez chargé M. le maire de le faire notifier à la compagnie du gaz en l'invitant à donner sa réponse dans le délai de deux mois.

Cette notification a été faite et par un acte extra-judiciaire en date du 2 mai 1894, la compagnie a répondu qu'elle protestait contre la prétendue reconnaissance qu'elle aurait faite de l'applicabilité en l'état actuel de l'article 59, du cahier des charges de 1860, et qu'elle n'a pas davantage à faire connaître ses intentions en ce qui concerne le projet du cahier des charges à elle notifié.

Messieurs, si nous prenons à la lettre cette réponse très catégorique que nous ne voulons pas discuter ici, il ne nous reste d'autre solution que celle d'introduire devant la juridiction compétente l'instance contre la compagnie du gaz.

Nous espérons que telle n'est pas la dernière pensée de la compagnie ; aussi, avant d'en arriver à cette fâcheuse extrémité, quelle que soit la confiance que nous ayons dans l'issue de ce procès, malgré les longs retards qu'a subi cette affaire, en vue de prouver notre bonne volonté et notre esprit de conciliation, nous vous demandons d'inviter la municipalité à tenter encore une démarche officieuse auprès de la compagnie du gaz, pour l'engager à continuer les pourparlers déjà commencés à ce sujet, et à cet effet envoyer à Cahors un délégué chargé d'examiner et de discuter avec nous le projet du cahier des charges qui lui a été soumis.

Adopté.

Sont également adoptées, les conclusions du même rapporteur, qui, après avoir établi la situation en crédits, recettes et dépenses, de la construction du collège de jeunes filles, propose d'approuver les devis portant emploi d'un reliquat de crédit de 3,169 fr. 20.

M. Delfour, au nom de la commission des travaux publics, propose d'ajourner la demande d'élargissement de la rue du Bousquet. Adopté.

Suppression des octrois

M. le maire informe que les auteurs du vœu tendant à la suppression des octrois seront convoqués pour fournir de nouveaux renseignements.

M. Roussel émet un vœu presque identique auquel se rallient les auteurs du précédent vœu.

Ci-après ce vœu, qui est adopté à l'unanimité par le conseil.

Le conseil municipal de Cahors, s'associant à la pensée de la Chambre des députés qui a mis à son ordre du jour une proposition de loi relative à la suppression des octrois, et adopté une résolution relative à l'établissement d'un impôt sur le ou les revenus, émet le vœu que ces réformes soient réalisées à bref délai et dans un sens conforme aux aspirations de la démocratie.

La séance est levée à dix heures.

Election au Conseil général

CANTON DE SOUILLAC

Inscrits, 3,065 ; votants, 2,403 ; suffrages exprimés, 2,387. — MM. Malvy, maire de Souillac, républicain progressiste, 1,331 voix, élu ; Casagnade, avocat, 1,056 voix.

Nos compatriotes

Les médecins aliénistes ont eu la louable idée de dresser, à l'hospice de la Salpêtrière, un buste en l'honneur de notre illustre compatriote J. P. Falret, né à Marciac-du-Lot. M. Poubelle, préfet de la Seine, a présidé l'inauguration de ce buste. L'assistance était nombreuse et choisie. M. Motet a pris la parole au nom des anciens élèves de Falret.

Une dépêche de Rome annonce qu'un arrêté d'expulsion a été notifié à notre compatriote Duc-Quercy, qui a été reconduit à la frontière.

M. François Coppée

M. François Coppée, qui devait assister à l'inauguration du monument de Léon Cladel à Montauban, est rentré à Paris. Il est reparti aussitôt pour sa campagne de Fraizière, près de Mandres, en Seine-et-Oise, où il va passer quelques jours avant d'entreprendre un nouveau voyage dans le Lot.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot

Le bureau de la société de secours mutuels des

instituteurs et institutrices du Lot s'est réuni samedi dans une des salles de la préfecture, sous la présidence de M. Simonis, président.

Il a été accordé des secours à divers instituteurs pour cause de maladie, dont le total s'élève à la somme de 362 francs.

Le bureau a réglé, en outre, quelques autres questions qui intéressent la répartition des secours en raison de la mesure prise par l'administration qui met à la charge de l'Etat les frais de suppléance qui incombent autrefois à l'instituteur malade.

Le Rappel social

C'est le 18 octobre prochain que viendra, devant le tribunal correctionnel de Cahors, le procès intenté par M. Léon Lainé au *Rappel Social*, pour diffamations et injures publiques.

Les fraudes électorales de Toulouse

Nos lecteurs se rappellent sans doute l'affaire des fraudes électorales de Toulouse.

La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi du procureur général près la cour de Toulouse qui demandait le renvoi de l'affaire devant une autre cour d'assises, pour cause de suspicion légitime.

Elle l'a rejetée, estimant qu'il n'y avait pas de raisons suffisantes pour distraire les accusés de ce procès de leurs juges naturels.

DISCOURS

Prononcé par M. Barathon du Moucau, procureur de la République, président la distribution des prix aux écoles communales de Cahors.

Quand le grand ami d'Augier, Labiche, vint prendre séance à l'Académie où il remplaçait M. de Sacy, tout le monde attendit son discours avec une curiosité mêlée d'inquiétude. On se demandait comment s'y prendrait l'auteur si amusant de Célimage, pour faire l'éloge d'un pur lettré, d'un parfait dévot du grand siècle, d'un homme d'intérieur plus familier avec Bourdaloue qu'avec la littérature dramatique.

Labiche s'en tira à merveille en laissant simplement son esprit suivre son penchant naturel.

Il promit bien de ne se préoccuper que de M. de Sacy et de ses œuvres. Il oublia presque de parler de son prédécesseur et ne dit pas un mot de ses œuvres ; mais il fit sur l'art dramatique un discours exquis que de Sacy lui-même eût entendu avec plus de plaisir que tous les éloges qu'il s'était mérités.

Si je me rends un compte exact de ma véritable situation, je me trouve dans un embarras beaucoup plus grand que celui que l'on avait imaginé pour Labiche et je n'ai point son esprit pour me tirer d'affaire. C'est bien, en effet, sous tous les rapports que je suis le dernier de ceux qui devaient avoir cette année l'honneur de porter de cette place la parole devant la jeunesse de nos écoles.

La cause principale de cet embarras, je tiens à vous la confesser dès maintenant pour que vous n'ayez pas à vous en rendre compte bientôt vous-mêmes.

Il me faut m'adresser aux élèves de vos écoles communales devant des maîtres aussi érudits qu'expérimentés ; or, depuis mon enfance, je n'ai pénétré dans aucune école primaire de France. C'est à 400 kilomètres de mon pays natal que j'appris un peu à lire et beaucoup sans doute à mal écrire.

Aussi, lorsque j'appris de quel choix flatteur j'avais été l'objet, supposai-je d'abord que ce que l'on attendait de ma bonne volonté, c'était un réquisitoire de plus.

Je supposai que quelques-unes de vous, Mesdemoiselles, n'avaient pas été suffisamment sages, que quelques-unes de vous avaient parlé beaucoup, bavardé longtemps pendant les leçons de vos maîtresses ; que quelques-uns de vous, mes petits amis, avaient échappé à la surveillance de leurs maîtres et de leurs parents pour courir le temps des classes sur les bords glissants de ce Lot impitoyable qui a déjà enseveli sous ses eaux tant d'affections paternelles, causé tant de larmes et de deuils. Je m'attendais à me trouver dans la triste nécessité de requérir l'internement des unes et des autres pour toute la durée des vacances, dans les appartements mal meublés de la rue du Château du Roi.

Vos maîtresses et vos maîtres m'ont vite rassuré. Il n'y a, paraît-il, dans les classes de jeunes filles, que des élèves attentives, douces et obéissantes. Il n'y a dans les écoles de garçons que des enfants assidus, laborieux, sérieux... comme des hommes.

Je dois donc rompre avec mes habitudes professionnelles.

J'ai coutume, en effet, d'assister à des distributions de peines de toutes sortes, je dois assister aujourd'hui à une distribution... je dois présider à une distribution de prix et de récompenses. Non seulement je n'ai pas à adresser d'admonestations et de reproches, mais je n'ai que des éloges et des compliments à faire entendre !

Mes vacances vont donc commencer avant les vôtres, car, avant que vous ne vous sépariez, je veux vous dire deux mots de l'instruction que vous donnent vos maîtres, avec un zèle et un dévouement qui demeureraient à jamais inexplicables si l'on ne savait qu'ils sentent qu'en travaillant à votre avenir, ils travaillent en même temps à la grandeur de la République, aux destinées glorieuses de la patrie.

Vos maîtres n'ont point l'orgueilleuse prétention de faire de vous de ces savants qui se perdent dans les nuages où les entraîne leur imagination à la recherche de secrets qui doivent leur permettre de ravir aux oiseaux la vitesse de leurs ailes, d'éclairer le monde entier et de faire traîner nos locomotives par l'effet de la radiation solaire. Ils se méfient un peu sans doute, de ces rêves aussi stériles qu'irréalisables; ils se bornent à tenter d'éveiller en vous la soif qui porte à se rendre compte, à observer le phénomène, à rechercher la loi de sa genèse afin de parvenir à utiliser toutes les forces de cette nature à laquelle l'homme était resté si longtemps asservi par son ignorance.

Ils vous montrent de loin les prodigieuses merveilles de la science pour vous donner le goût de l'étude; mais ils ne vous laissent point ignorer que la science est bornée comme l'intelligence humaine.

Qu'un grain de sable suffit pour arrêter la marche vertigineuse de ses progrès pendant des siècles; que pendant 20 ans un insecte microscopique, malgré les efforts de l'homme, a pu continuer ses ravages, dévaster ces riches coteaux du Quercy qui furent si longtemps admirés recouverts des pampres empourprés de leurs vignes.

En vous faisant toucher du doigt les défaillances de notre pauvre nature humaine ils mettent dans vos jeunes intelligences cette qualité, le plus bel apanage de l'adolescence: la modestie.

Vos maîtres vous donnent aussi des leçons d'éducation morale. Ils n'ont dans cette partie de leur rôle que fort peu d'idées nouvelles et personnelles à vous apporter. Ils peuvent se borner à vous révéler les sentiments que la nature a placés en chacun de vous.

Mais ils vont plus loin, après vous avoir indiqué à quels signes certains vous pourrez distinguer le bien du mal; après vous avoir appris à bien connaître et à aimer le bien, ils vous montrent le mieux. Après avoir fait de vous des hommes honnêtes, ils cherchent à faire de vous des hommes scrupuleux.

Ils vous donnent aussi un enseignement d'éducation civique. Cette partie de leur tâche, beaucoup moins vaste que la précédente n'en est pas moins intéressante. Elle vous apprend que tous les hommes sont égaux; qu'aucun homme ne peut donc commander à son prochain, s'il n'est investi d'un mandat régulier et s'il n'agit dans l'intérêt général; qu'étant égaux, les hommes sont indépendants, qu'ils ont donc le droit de voir respecter leur conduite et leurs idées; mais elle nous enseigne aussi que cette indépendance a pour corollaire la tolérance dont on vous parlait l'autre jour avec une éloquence à laquelle je suis habitué à donner mon modeste tribut d'admiration. (Allusion au discours du lycée de M. le Président Lurguie).

Quant à moi, je ne connais pas de criterium plus sûr d'une conviction sincère que le respect des opinions que l'on ne partage pas soi-même.

On vous enseigne également que vous êtes libres et qu'étant libres de vos actes, vous en êtes responsables. Mais on ne néglige pas non plus de vous apprendre que ce mot sublime de liberté ne comprend pas la licence. Que les tentatives de la liberté doivent se briser contre une porte d'airain, toutes les fois qu'elles doivent porter atteinte à des droits légitimement consacrés ou à l'ordre public.

Vos maîtres vous expliquent aussi comment les hommes étant égaux et indépendants, mais ayant des intérêts communs à défendre, se sont unis pour protéger réciproquement leurs droits. C'est de cette union que naquit la Fraternité, et la Fraternité a engendré la Patrie. Je ne plains pas vos maîtres d'avoir eu à vous parler de la Patrie, de ce qu'elle est pour vous et ce que vous lui devez.

On dit que lorsqu'on est né Français, on est né soldat et courageux; lorsque l'on a eu comme nous, le privilège de naître au cœur même de la France, quand on a l'honneur de compter parmi ses compatriotes et ses devanciers des Murat et des Ramel, Fougère et Gambetta, noblesse oblige, on doit porter le culte de la Patrie jusqu'au fanatisme et le courage jusqu'à l'héroïsme.

Enfin, vos maîtres vous ont parlé d'un autre sentiment non moins noble qui se rattache à tous les autres, qui les comprend tous comme le ciel enveloppe tous les éléments de la terre. Je veux parler de la justice et ce sentiment

là est la caractéristique du tempérament français, il est inné en nous. Je ne veux d'autre preuve que celle qui se trouve dans les premières pages de l'histoire que l'on vous enseigne.

Pourquoi la royauté, d'abord si chétive dans son étroite île de France, a-t-elle grandi tout à coup si vite et d'une façon si prodigieuse?

C'est parce que les premiers Capétiens, étaient tous des hommes de droiture et de justice. Quelle est l'image du roi qui est demeurée la plus vivace et la plus populaire?

Est-ce l'image d'un de ces monarques entraînant de hardies chevauchées, s'élançant et frappant d'estoc et de taille au milieu des rangs les plus épais de l'ennemi?

Non, mes chers amis, c'est l'image d'un justicier assis sous un chêne.

Le souvenir du pont de Taillebourg où un homme seul résistait à une armée toute entière, est resté moins fidèle que celui de ces assises rustiques ou le plus modeste sujet obtenait directement justice de celui qui détenait à la fois la force et l'autorité.

Cette justice, Messieurs, a trouvé sa forme. Elle a son expression précise et fixe dans la loi et c'est de la loi, que me laissant à mon tour aller à mon penchant naturel, je veux vous parler aujourd'hui.

Quand des ambitieux sortant on ne sait d'où viennent dire devant vos enfants qu'il existe des lois scélérates, n'est-il pas naturel que celui qui, par profession parle au nom de la loi et n'a pas de plus chère préoccupation que l'observation de ses prescriptions, vienne à son tour vous dire ce que c'est que la loi, qu'elle est son origine, son but et sa raison.

Je vous parlais tout à l'heure de royauté, depuis que nous n'avons plus de rois, il me semble que chacun de nous porte en lui-même un trente-six millionième de royauté; car si nous ne nous gouvernons pas nous-même directement, nous choisissons parmi les nôtres, les citoyens les plus intelligents, les plus honnêtes aux idées libérales et les plus larges, nous leur donnons le mandat de modifier ou d'abroger les expressions de la justice, les lois qui ne seraient plus en harmonie avec les mœurs de notre temps, d'en voter aussi de nouvelles lorsque le besoin se fait sentir de créer des armes nouvelles, pour combattre les progrès de plus en plus menaçants de l'armée du mal.

La loi n'est donc plus l'expression de la volonté d'un maître, le bon plaisir d'un seul, c'est l'expression de la volonté du plus grand nombre formulée dans l'intérêt général. C'est l'émanation du suffrage universel. De sorte, qu'inciter au mépris de la loi, qu'elle date de 1808 ou d'hier, c'est appeler à la révolte contre la volonté nationale.

Quant à la raison et au but de la loi, il suffit de la lire pour se rendre compte de sa portée. C'est la loi qui dit au citoyen de respecter le bien d'autrui et par dessus tout le plus précieux de tout son honneur et sa réputation.

C'est la loi qui a inscrit pour chacun de nous au frontispice de nos codes l'obligation de respecter la Constitution républicaine que le pays s'est librement choisie.

C'est la loi qui vous fait un devoir, mes jeunes amis, d'aller à l'école pour votre avenir, pour l'avenir de votre pays. C'est elle seule qui peut permettre de commander à un soldat et de lui dire: « Tu vois là-bas cette batterie au milieu de la fumée et des éclairs de ses canons, vas-y, cours au milieu de la mitraille, vas-y, c'est la mort, vas-y parce que la libération du sol national te demande, parce qu'il le faut pour la gloire de la France. »

C'est la loi qui dit au chef suprême de l'Etat et au plus modeste de ses magistrats: « Va dans cette ville, dans cette foule, sans arrière-pensée et sans crainte; tu y seras peut-être méconnu, outragé, lâchement assassiné, vas-y parce que la loi le veut et elle le veut parce que l'intérêt du pays le demande. »

Mais cette loi dit aussi à chaque citoyen de respecter et d'accorder toute sa confiance à ceux qui de près ou de loin touchent à la justice sans distinction de catégorie. Qu'ils appartiennent à la magistrature consulaire ou administrative, qu'ils soient juges de paix ou membres de la cour de cassation, membres d'un tribunal correctionnel ou jurés de cour d'assises, ils ont droit à la confiance de tous parce qu'ils savent montrer que le premier de leur devoir est de demeurer en dehors des divisions de partis, au-dessus des entraînements des passions; comme ces rochers éternels qui émergent du sein des mers voient se briser et mourir sur leurs flancs les flots en furie et demeurent au plus fort de la tourmente un refuge assuré pour les naufragés de tous les partis et de toutes les nations.

Distribution de prix

Voici les noms des élèves le plus souvent nommés, de l'école municipale de dessin et de l'école communale du Vieux-Palais:

Ecole municipale de dessin

1^{re} division. — Dessin d'imitation d'après la bosse: 1^{er} prix, offert par M. Talou, député du Lot, M. Breil, ex-élève de l'école du Vieux-Palais; 2^e prix, M. Delmas, ex-élève de l'école du Vieux-Palais; accessit, M. Fourès, élève de la rue du Lycée.

2^e division. — Solides ombrés: 1^{er} prix, offert par M. le ministre des beaux-arts, M. Cambrouse, élève du cours complémentaire du Vieux-Palais; accessit, M. Combarieu, élève du cours complémentaire de la rue du Lycée.

3^e division. — Principes d'ornements: 1^{er} prix, M. Besombes, élève de la rue du Lycée; accessit, M. Alchié, élève de la rue du Lycée.

Dessin industriel. — 1^{re} division: 1^{er} prix, offert par M. le maire de Cahors, M. Lasfargues; 2^e prix, M. David, ouvrier serrurier.

Dessin linéaire. — 1^{re} division: 1^{er} prix, offert par M. Delpont, conseiller général, M. Valtrand, élève du cours complémentaire du Vieux-Palais; 2^e prix, M. Cellier, élève du Vieux-Palais.

Dessin industriel. — Prix offert par M. Mazzières, adjoint au maire: M. Troussel, ex-élève du Vieux-Palais; 2^e prix, M. Anciaume, ex-élève de la rue du Lycée.

2^e division: 1^{er} prix, M. Vizon, élève du cours complémentaire du Vieux-Palais.

3^e division: 1^{er} prix, offert par M. Parazines, adjoint au maire, M. Alazard, élève du cours complémentaire du Vieux-Palais; 2^e prix, M. Delbru, élève du cours supérieur de la rue du Lycée.

Ecole du Vieux-Palais. — Directeur M. Vidal

Cours complémentaire. — Cambrouse, Cellier, Célestin Alazard, Louis Ponjade, Léon Lacombe, Martefon, Valtrand, Pradaude, Bouyssou, Guiraud, Contival, C. Rigal, Jules Astruc, Albert Sabatié.

Cours supérieur. — Liauzu, Trioulié, Julhio, Bec, Carriol, Déjean, Andrieu, Contival, Grelier.

Cours moyen. — Pelras, Brouquil, Taillade, P. Clary, E. Pouget, Bacou, Eugène Grat, Célestin Valet.

Cours élémentaire (2^e année). — Cubaynes, Vers, Emile Lacombe, Pasquier, Cantarel, Ch. Delpech, Cambar, Breil, Fargues, Bastide, Cabanes, Linas.

Cours élémentaire (1^{re} année). — H. Forget, Miquel, Combecave, Bouby, Charles Périé, Gaston Vidal, Courdesse, Doucet, Paul Valdiguié, Jean Périé, Flaujac, Ponjols.

Avis

M. Raymond Pons, de Reillac (Lot), prie MM. les instituteurs d'avoir l'obligeance de lui signaler les curiosités naturelles qui se trouvent dans leur commune ou les environs, tels que dolmens, grottes naturelles, igues, rivières souterraines, sources abondantes avec issues, châteaux anglais, ruines romaines, etc., etc., afin de pouvoir tracer un itinéraire pour le prochain voyage que se propose de faire M. Martel dans le Lot dans le courant du mois d'août.

Luzech

Au hameau du Roubignol, commune de Luzech vivait le nommé X..., âgé de 70 ans, qui avait à maintes reprises essayé de mettre fin à ses jours, sans pouvoir y réussir. Ces jours derniers il résolut d'en finir, et armé d'un couteau, il s'en porta de nombreux coups par tout le corps. La mort ne venant pas, X... prit une corde qu'il attachait à une poutre et à laquelle il se pendit.

Lorsque sa femme entra, elle le trouva sans vie. La corde avait cédé et le malheureux était tombé sur le siège qui lui avait servi à atteindre la corde.

FAITS DIVERS

A propos de cigares

Dans leurs dernières sessions, un certain nombre de conseils généraux, notamment le conseil général du Nord, ont adopté des vœux énergiquement motivés, tendant à l'amélioration des cigares mis en vente par la régie, et spécialement du cigare de dix centimes, qui est le cigare démocratique par excellence, et dont la qualité et le type, jadis très réputés, suscitent aujourd'hui les plaintes unanimes des fumeurs, d'un bout à l'autre de la France. Si même nous sommes bien renseigné, — et nous croyons l'être, — les griefs du public auraient eu, dans ces derniers temps, une sanction inquiétante dans la diminution très notable de la consommation, et par suite des recettes de l'Etat.

Ce n'est pas, à vrai dire, la fabrication elle-même qui provoque les récriminations du public; et jusqu'ici la supériorité de la fabrication française continue à être reconnue partout. En revanche, les fumeurs se plaignent, par des raisons péremptoires, de la mauvaise qualité de la matière première fournie aux manufactures et surtout des types de fabrication imposés par la direction générale des tabacs.

C'est ainsi que celle-ci s'est avisée de lancer un jour dans la circulation des cigares à 10 centimes de forme moulée, fabriqués mécaniquement. Par une petite supercherie qui n'a trompé personne, elle a, par la même occasion, diminué la quantité de tabac qui entre dans ces cigares

d'environ un dixième, et de sa propre initiative, sans s'appuyer sur aucun texte de la loi financière, elle a ainsi véritablement augmenté l'impôt qu'elle prélève sur les fumeurs.

Ceux-ci, à la rigueur, laisseraient passer sans trop protester cette irrégularité flagrante; mais ce qui leur paraît inadmissible et intolérable, c'est que l'administration s'obstine à leur imposer ces modèles de cigares moulés dont le public ne veut pas, et qu'elle refuse de fabriquer désormais des cigares faits à la main. Il ne faut pas pourtant se le dissimuler: le fumeur ne veut plus du cigare de dix centimes moulé, qui est à peu près infumable. Et si l'administration persiste à vouloir l'imposer, elle finira par décourager totalement les fumeurs, et la consommation continuera sa marche progressivement décroissante, au grand dommage des intérêts du Trésor.

Il est vraiment fâcheux d'être obligé de constater pareille obstination, qui n'a d'autre résultat que de mécontenter tous les amateurs de cigares à bon marché, de favoriser la fraude, et de compromettre les recettes des finances; et nous espérons bien que, dans leur session d'août, tous les conseils généraux, renouvelant un vœu qu'ils ont exprimé à diverses reprises, insisteront unanimement et énergiquement pour que l'Etat donne à cet égard satisfaction à l'opinion publique.

C. G.

VITICULTURE

Les Rots noir et blanc

Depuis une douzaine de jours, sous l'influence d'une climature absolument détestable, le black-rot ou rot noir et le rot blanc, qui méritent à peine d'être différenciés en pratique, ont envahi nos vignobles.

En bien des endroits déjà, une partie très importante de la récolte est détruite, et si on n'y porte remède immédiatement, il est à craindre que l'autre partie disparaisse bientôt.

Qu'y a-t-il à faire pour arrêter le mal ou tout au moins l'enrayer et diminuer ses effets? Nous ne pouvons que recommander à nouveau, un traitement immédiat à la bouillie bordelaise composée suivant la formule suivante:

Sulfate de cuivre 4 à 5 kilog.
Chaux vive 3 —
Eau 100 litres.

Il importe d'employer la quantité de chaux indiquée pour bien assurer la décomposition du sulfate de cuivre et la fixation de l'acide sulfurique en excès qui, autrement, brûlerait les feuilles et les raisins, et pourrait constituer de mauvais éléments dans le vin.

Ceux qui sont habitués à employer le carbonate de soude devront se rappeler qu'il en faut 1/2 fois 1/2 autant que de sulfate de cuivre.

Pour rendre le traitement aussi efficace que possible il faudra avoir soin de diriger le jet sur les raisins, à l'intérieur des souches.

Il n'y a encore rien à craindre au point de vue de la qualité de la vendange, mais il faut opérer sans perdre un instant.

L'observation que nous avons faite sur quelques vignes traitées régulièrement malgré l'absence des maladies cryptogamiques, nous amène à souhaiter que cette invasion subite des rots et la perte immense qu'elle va occasionner, servent de leçon aux viticulteurs trop entêtés.

Dans les vignes bien traitées, en effet, avec les bouillies bordelaise et bourguignonne, le mal est insignifiant; quelques grains seulement sont atteints.

Dans les autres, au contraire, le 1/4, le 1/3 et même la 1/2 de la récolte sont perdus.

Qu'ils se rappellent donc, comme nous n'avons cessé de le recommander, qu'il est indispensable d'appliquer cette année, même lorsque les maladies ne se montrent pas, les traitements cubriques au nombre de 3 et 4.

Les traitements préventifs sont des traitements d'hygiène toujours beaucoup plus efficaces que les traitements curatifs.

Je ne terminerai pas cette courte note sans insister encore sur les quantités de chaux vive et de carbonate de soude indiquées, en rapport avec la quantité de sulfate de cuivre recommandée.

Un propriétaire de Cahors, qui a commis la faute d'appliquer une bouillie mal composée, sur une très belle vigne chargée de raisins, a détruit toutes les feuilles, attaqué le bois de taille pour l'année prochaine et compromis la récolte de cette année.

Le même fait est arrivé à un autre propriétaire l'année dernière.

Qu'on se reporte donc aux formules qui ont fait leurs preuves.

B. PROUHAULT,
Professeur départemental d'agriculture,

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestien. Eau dans la maison et water closets à l'anglaise. — Prix modéré. S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénelon.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

CONCOURS É LITTRAIRE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT
PIÈCES COURONNÉES

LOU CANT DE L'ESPAZO

Ol poëto J. Destibarde.

Sur une épée. — Il faut les quatre éléments du monde pour que mon destin soit complet. On a tiré mon fer de la terre; on l'a forgé au feu; on l'a trempé dans l'eau; et de l'homme que je frapperai, j'aurai chassé l'air à tout jamais. Mais l'air saura se venger de moi. L'eau qu'il contient me rouille. Rouillé, on me remet au feu. Fondue, je deviens ferraille. Ferraille, on me laisse traîner à terre. Ainsi la terre me reprendra. En attendant, toi qui me tiens, tiens-moi droite et grisso-moi.

(L'atinerie. — JEAN RICHERIN.)

« En croezen prioundomen dins lou sé de lo terro, Trempé de so suzour, lou minur prend moun fèr, E dins un orsenal lou faure de lo guërro Me fortso o soun idèio ond'un brosiè d'ifèr; Fo mo gardo d'ociè; per lo flambo routsido Me met dins l'aygo condo e moun tal es trempat. Suy espazo : Ai lou dret de deroïga lo bido O l'ome, e per so mort moun règne es ocobat.

Car ai tirat soun song, e moun fèr, ou se cailho, Per l'aygo que counten o l'aire es lèu rouillat. Rouillado, bau ol fiot; foundudo, suy ferrailho, E torni dins lo tèrro ou tout tomo opoilhat. Tu que m'as dins to mo tend mo lamo luzento; Souldat, graisso moun tal, un tsour te serbiro, Lo Franço o dins lou cur uno plago escouzeno, E boli lo serbi quond l'ouro tindoro.

Dounc, cal quatre elemens per que siaguè fourmado : Lo tèrro ond es moun fèr; lou fiot ou se fourtsèt; Per fibla, me cal l'aygo ou l'ome m'o trempado; L'aire o soun tour me cailho, e moun sort es complèr. Mès quond fau moun deber, pusque l'aire se bentso, Mèstre, dins moun fourrèu me daisses pas dourmi, Car se lo pax me tend pindouillado o to centso, Ai sét de song !... De l'Est durbirai lou comi !

Suy fidèlo ol poïs; fièro de soun istorio, Moun bounur es lo guërro. Ol ropèl des tombours Friùti de botoilha dins dé nibouls de glorio Oun de nostre estondard brillou los très coulours. Mès gardi soubeni de l'ofrouso derouto Oun nostres botoilhous pel noumbré bricoilhats Toumbabou sous espoèr... e counnessi lo routo Des compes que lus conous moudits obiòu doilhats.

Fort d'un possat glourious un grand poplé se bentso; L'ounour del noum froncés pot pas èstre entecat; Me trigo, qu'en truquen, ol tsour de lo rebentso, Su's casqués enemits atchi moun tal ouscat. Dins un coumbat dorrè se podi beire en braso Lus fourgouns des prussiens tsous lours conous troussats, T'ofourtirai ol fiot de moun ordou d'espazo, E de Soussanto-dèx lus morts seròu bentats !

Quond èuren breziat los codenos d'Olsago, E su's romparts Lourrèns plontat nostre dropèu, Nou me plontserai pas, souldat, se te mo lasso Tombo mo lamo ouscado en tèrro ou dins lo nèu. Oûrai finit moun obro, e se bèni ferrailho, Ond mous trossés rouilhats pel song de lours uhans, Per fini brabomen bouldròio èstre mitrailho E troussa dins Berlin lus dorrès olemans !...

De Strasbourg e de Metz, citads que nous sou caros, Lus bhencurs d'autres cops, ountousés, futsiròu; Su'l Rhin l'albo de pax luziro. Los fonaros Ol poïs reconquist, glouriousos, sounoròu. De sous bolents souldats lo Franço sero fièro; Tournoras tsous soun cèl luminous per tsoimai; M'oublidoras ol camp... Troussado en fen lo guërro Ond d'ossés enemits en pouSCO dourmirai ! »

Otal, o moun cobés, uno espazo contabo; (Bièlho lamo qu'en Prusso un mèu porent pourtabo Quond per nostrès conous Berlin sioguèt dubèr.) 1806. Dourmioi, Sur de nibouls, qu'un biù soule dourabo, To gronds qu'o Reischoffein, d'omés bestits de fer Possabou coumo'n'liiau... Lo lùzeto tsitabo Soun poulit erid d'espoèr coumo'l tems oum boulabo Su'l casqué treluzent des souldats de Luctèr (1).

Ond lours biès grenodiès beziò Murat, Bèssièro, Dins los plonos d'Eylau, Wagram, Lutzen, Ligny. Ol brut repoumpissent d'uno martso guerrièro Fouilhado coundusio lus brabés d'Origni; E Gambetta dins l'Est estendio lo frontiero Ond lus fiès descendens des bhencurs de Valmy !... Mo glouriouso bisù possèt coumo fumado; Mès ol rebèl disioi : L'Espoèr es dins l'ormado; D'un possat de grondour nays un bèl obenì.

J.-B. ROUQUET.

(1) « Lo lùzeto tsitabo Soun poulit erid d'espoèr coumo'l tems oum boulabo Su'l casqué treluzent des souldats de Luctèr. » L'alouette était l'emblème national Gaulois. Jules César l'attacha de sa main aux casques de leurs légions.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot.)

AUDOUARD

Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes
de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE
A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi
de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC
SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 9,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demandez le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

BOUGIES REYNAL

à la Glycérine solidifiée avec les médicaments. Une application par jour, guérit sans retardement ni gastrite, toutes les Affections intimes. Méd. Or Paris 1875, Bronze Exp. Univ. Paris 1876 Admises à l'Exp. Univ. Paris 1889. DEMANDEZ PROSPECTUS 2, Rue de la Tacherie, Paris.

A VENDRE

Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dép. de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. — Chiffre d'affaires : 45.000 fr. Prix à débattre d'après inventaire. S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.



PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUBOUX (Indre) Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molléttes, Courbures, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs. CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. F.-Comille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. A. GRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. La Grande Encyclopédie se nous dé-livrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène Houssaye) Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

H. LAMIRAILLT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.